



HAL
open science

Propos sur l'économie de guerre

Jacques Aben

► **To cite this version:**

| Jacques Aben. Propos sur l'économie de guerre. Défense et stratégie, 2022. ⟨hal-03914076⟩

HAL Id: hal-03914076

<https://hal.science/hal-03914076v1>

Submitted on 27 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

ECONOMIE

Propos sur l'économie de guerre

Jacques Aben

Professeur émérite de sciences économiques à l'université de Montpellier

CRISES EA 4424 - MRE UR UM209

Il y a déjà plusieurs mois, le concept d'économie de guerre est ressorti des oubliettes où il dormait pour l'essentiel depuis les prémices de la Deuxième Guerre mondiale⁸⁸, même si quelques timides essais ont pu être fait ici ou là entretemps⁸⁹. Il est vrai que les temps passés appelaient la réflexion plus sur la guerre économique que sur l'économie de guerre⁹⁰, et que les conflits asymétriques ou hybrides, successeurs de la Guerre Froide, n'avaient pas d'effet perceptible sur le système économique.

Et puis, la guerre, la vraie, s'est invitée sur le continent européen, presque en même temps qu'une pandémie digne de la fameuse « grippe espagnole » quasi contemporaine, déjà, de la Grande Guerre.

Certes, ce sont essentiellement les organes de presse qui se sont emparés du sujet, probablement attirés par son caractère exotique ou archéologique, donc « original », voire « branché »⁹¹. Mais avec

88 A. Piatier, *L'économie de guerre*, préface du vice-amiral Castex, Paris, LGDJ, 1939 (curieusement cet essai n'est disponible que dans 14 bibliothèques universitaires).

⁸⁹ J. Maurin (Ed.), *L'économie de guerre du XVI^e siècle à nos jours*, Montpellier, UPV, 1989 ; J-F. Daguzan, P. Lorot, *Guerre et économie*, Paris, Ellipses, 2003.

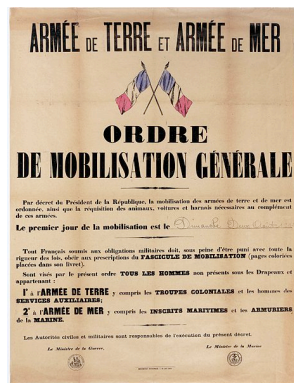
⁹⁰ O. Kempf, *Guerre et économie : de l'économie de guerre à la guerre économique*, Paris, L'Harmattan, 2013 ; O. de Maison Rouge, *Penser la guerre économique*, (?), Va Press, 2018 ; E. Bosserelle, « La guerre économique, forme moderne de la guerre ? », *Revue Française de Socio-Économie*, 2011/2 (n°8), pp.167-186 ; N. Moinet, *Les sentiers de la guerre économique*, (?), Va Press, 2018.

⁹¹ S. Fay, « Sommes-nous en économie de guerre ? », *France Inter*, 15 mars 2022 ; L. Ferrari, « Guerre en Ukraine : Faut-il passer à une économie de guerre

l'intervention du Président de la République lui-même au salon Eurosatory le 13 mai 2022, le concept a commencé de prendre les traits d'une politique, avec déclaration de désuétude d'une loi de programmation militaire de trois ans d'âge, et annonce de la préparation en urgence de sa successeuse⁹².

Entre l'urgence médiatique et l'urgence politique, il paraît opportun de profiter du calme estival pour tenter de mettre à plat ce concept, et de voir jusqu'à quel point il peut s'appliquer à la situation française d'aujourd'hui, voire de demain. Pour ce faire, il est bon de partir de ce qu'a été l'économie de guerre, à un moment où elle était aussi une économie « en guerre », et où ladite guerre pouvait être dite « totale »⁹³, c'est-à-dire dans les années 1914-1918⁹⁴.

1 – Les effets de la « mobilisation générale »



95

L'ordre de mobilisation générale du dimanche 2 août 1914 visait environ 3 millions d'hommes, qui devaient s'ajouter aux 900 000 déjà sous les drapeaux. Cette ponction représentait de l'ordre de 15% de la population active de l'époque. Non seulement les 900 000 de l'armée active n'ont pas pu reprendre leurs activités civiles avant 1919 au mieux, mais encore, près de 4 millions sont

? » *Europe 1*, 30 mars 2022 ; M. Aglietta et alii, « Économie de guerre et planification écologique », *Grand Continent*, 20 mai 2022, ; J. Aben, « Oui l'économie française est confrontée à la guerre », *Entretien avec K. Maoudj, Midi Libre*, 30 mai 2022 ;

⁹² Le débat parlementaire qui s'en suivra ne manquera pas de piquant.

⁹³ R. Porte, « Mobilisation industrielle et guerre totale : 1916, année charnière », *Revue historique des armées*, 242/2006, pp.26-35.

⁹⁴ P. Chancerel, « L'économie de guerre », *Archives de la Grande Guerre – Des sources pour l'histoire*, P. Nivet, C. Coutant-Daydé et M. Stoll (dir.), Rennes, PUR, 2014, pp.267-277

⁹⁵ Gallica.bnf.fr

venus les rejoindre en 4 ans de conflit supplémentaires⁹⁶. De tous ceux-là 1,5 million ne sont pas revenus, et beaucoup d'autres sont certes revenus mais dans un état qui les a empêchés de reprendre leur activité initiale, voire toute activité.

L'économie de guerre est donc d'abord une affaire de gestion des ressources humaines pour continuer de faire la guerre, sans pour autant cesser de produire. Face à la rareté de l'offre de travail, il n'y a que trois solutions : augmenter le taux d'activité global, d'où l'image des « riveteuses » dans les usines d'armement ; importer du travail, d'où les terrassiers asiatiques sur les routes françaises ; augmenter le temps de travail légal : « [Le droit du travail] serait un droit adaptable aux besoins d'une économie de guerre, plus soucieuse de produire que de respecter l'intégrité physique et morale des travailleurs »⁹⁷.

Retrouve-t-on quelques-uns de ces traits dans l'économie française de ces dernières années ? Certes, malgré la guerre en Ukraine et son implication dans les crises africaines et levantines, la France n'a pas fait voter une loi de mobilisation générale, tout juste peut-on observer une augmentation des effectifs militaires depuis 2015, mais restant indolore pour le marché du travail, à hauteur de 4500 recrues nettes en 5 ans⁹⁸. Néanmoins, on observe un phénomène de raréfaction de l'offre de travail, au moins en termes relatifs⁹⁹. Selon la Dares¹⁰⁰, le taux des emplois vacants, qui était encore de 0,83% au premier trimestre de 2016, avait atteint 1,35% au premier trimestre 2020 et 2,37% deux ans plus tard, soit une augmentation de 186%. Certes, il est légitime de considérer ces chiffres comme marginaux, mais cela ne rend pas illégitime la plainte des entrepreneurs devant réduire leurs ambitions productives, faute de la main d'œuvre nécessaire, comme c'est le cas dans les services, et plus particulièrement dans la restauration, pour lesquels le taux est passé de 1,23% à 3,32% soit 170% d'augmentation. Mais la palme est tenue par le secteur de la construction, passant de 0,51% à 2,10% soit encore 312% d'augmentation. Face à cette situation,

⁹⁶ F. Héran, « Générations sacrifiées : le bilan démographique de la Grande Guerre », *Population et Sociétés*, 2014/4, n°150, pp.1-4.

⁹⁷ V. Viet, « Le droit du travail s'en va-t-en guerre (1914-1918) », *Revue française des affaires sociales*, 2002/1, pp.155-167, p.155.

⁹⁸ *Bilan social du ministère des armées*, 2016 à 2020.

⁹⁹ Mais aussi ailleurs: "Labour shortages—where have all the workers gone?", *The Economist*, May 19th 2021

¹⁰⁰ Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail, dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/les-emplois-vacants (consulté le 18/07/22).

Pôle emploi¹⁰¹ répond que 86% des offres d'emploi déposées en 2021 ont été pourvues, mais reconnaît que 45% des projets formulés par les entrepreneurs ont « rencontré des difficultés de recrutement ». Comme c'est le cas depuis longtemps, sa préconisation est de former les demandeurs d'emploi pour les adapter précisément aux offres effectivement déposées. Mais cette proposition n'a de sens que si les demandeurs sont prêts à s'adapter aux conditions des offreurs. Or, justement, il semble bien que cette malléabilité ne soit pas au niveau nécessaire, à *salaires constants*, comme on l'a vu justement dans la restauration¹⁰².

En attendant, on observe bien une augmentation, modeste, des taux d'activité, la moyenne passant de 72,8% en 2018 à 73% en 2021, mais avec un creux « pandémie » à 72% en 2020. Pour les hommes, le gain entre 2018 et 2020 n'est que de 0,2 point d'indice (76% à 76,2%) alors qu'il est de 0,3 point pour les femmes (69,7% à 70%). Plus intéressant, les femmes résistent mieux face à la pandémie : -0,5 point contre -1,2 point pour leurs homologues masculins¹⁰³.

Il est à peine nécessaire de faire mention d'une importation de main d'œuvre, tant la question de l'immigration a servi de fond d'écran aux débats des deux dernières élections de 2022. À l'évidence, le besoin de main d'œuvre est patent, comme l'est le besoin de cotisants aux régimes de retraite ; dans le même temps, l'étranger reste essentiellement perçu comme un parasite et un perturbateur de l'ordre traditionnel, d'autant plus qu'il est plus « autre ». Cette dualité est parfaitement illustrée par un cas d'espèce constaté dans la région de Nantes : d'un côté la suppression brutale des subventions d'État à l'association Accompagnement Migrants Intégration (AMI), entraînant sa probable liquidation, et de l'autre cette appréciation d'un entrepreneur en maraîchage : « Aujourd'hui l'association est incontestablement un acteur-clé du milieu économique maraîcher »¹⁰⁴. Pour autant, la manière dont étaient

¹⁰¹ pole-emploi.org/accueil/actualites/2022/offres-demploi-pourvues-et-non-pourvues--bilan-et-solutions.html?type=article (consulté 18/07/22).

¹⁰² hellowork.com/fr-fr/medias/hotellerie-restauration-hausse-remuneration.html (consulté 19/07/22).

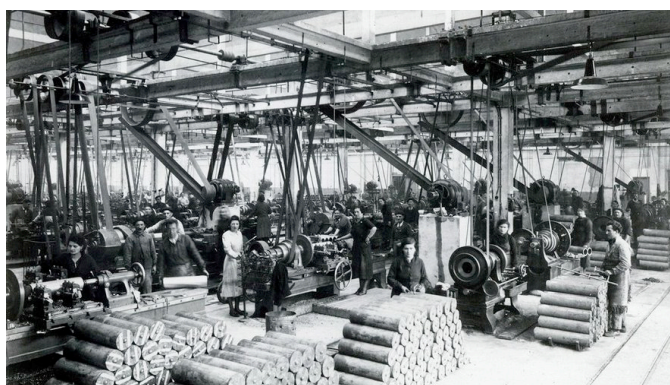
¹⁰³ insee.fr/fr/statistiques/2489758#figure1_radio3 (consulté 18/07/22).

¹⁰⁴ *Le Monde*, « Une association nantaise d'aide aux exilés menacée de disparition », 18/07/22, p.14. Importation de travail, oui, mais à condition qu'il vienne d'Ukraine, pays pourtant nettement plus mal classé que le Sénégal ou la Tunisie sur le plan de la perception de la corruption (transparency-france.org/publications/indices-de-perception-de-corrupcion/ ; (Consulté 18/07/22).

traités les travailleurs chinois importés pendant la Grande Guerre témoigne que sur ce plan, il n'y a rien de nouveau sous le soleil¹⁰⁵.

Quant à l'évolution du droit du travail, il est clair qu'elle contribue par exemple à déplacer les chômeurs vers la population des actifs employés, donc à augmenter le taux d'activité productive. C'est ainsi que le Président de la République déclarait, le 9 novembre 2021 : « À partir du 1^{er} décembre, une nouvelle étape va s'engager. Il faudra travailler au moins six mois dans les deux dernières années pour être indemnisé¹⁰⁶. [...] les demandeurs d'emploi qui ne démontreront pas une recherche active verront leur allocation suspendue [...] Pôle Emploi passera en revue les centaines de milliers d'offres d'emplois disponibles sans réponse dès les prochaines semaines... »¹⁰⁷.

2 – La mobilisation de la « base industrielle et technologique de la défense »



108

« Au revoir, je pars à la guerre. Je serai bien de retour dimanche. J'ai donné à manger à mes poules, ne vous en faites pas », cette adresse prêtée à un habitant de La Forclaz (Haute-Savoie)¹⁰⁹, est en réalité à l'unisson de la doctrine que professaient les états-majors français et britannique à la veille de 1914. La guerre ne durerait pas, tout

¹⁰⁵ V. Llobet, « La vie des ouvriers chinois en France – Vie quotidienne et écart culturel (1916-1918) », in J. Aben (éd), *Des étudiants face à la Grande Guerre*, Nîmes, Lacour, 2019, t2, pp.189-207.

¹⁰⁶ Contre 4 auparavant.

¹⁰⁷ europe1.fr/societe/pole-emploi-va-intensifier-le-contrôle-des-chomeurs-4076291, (consulté 18/07/22).

¹⁰⁸ ladepeche.fr/article/2014/08/14/1934269-toulouse-tarbes-castres-arsenaux-sud-ouest-armement-france-14-18.html (consulté 22/07/23)

¹⁰⁹ amisduvaldethones.fr/2014/11/11/grande-guerre-six-questions/ (consulté 19/07/22)

simplement parce que « l'offensive à outrance », doctrine officielle depuis 1911, avait justement vocation à briser rapidement le front adverse ; elle ne durerait pas parce que cette manière de faire la guerre signifierait une consommation de ressources démesurée, qu'il s'agisse des munitions, des armes, des vêtements, sans même parler des hommes. Or la constitution de stocks permettant de durer des mois voire des années, semblaient à l'époque financièrement insoutenable.

Pourtant, la guerre a duré, non des semaines, non des mois, mais des années. Et, avec l'avancée allemande, elle a privé la France d'une partie significative de sa capacité de production, aussi bien agricole qu'industrielle. Il a donc fallu se réadapter. D'une certaine manière, cette réadaptation transparait dans la composition des cabinets ministériels successifs, et notamment le cabinet Clémenceau II¹¹⁰, où l'on trouve, en dehors des ministères du temps de paix (Instruction Publique et Beaux-Arts, mais aussi Guerre...) des ministères ou des sous-secrétariats d'État, qui témoignent de l'emprise de l'État sur la production, aussi bien après qu'avant l'armistice : ravitaillement ; blocus des régions libérées ; armement et fabrications de guerre ; effectifs militaires et pensions ; service de santé militaire ; aéronautique militaire et maritime ; marine de guerre ; transports maritime et marine marchande ; liquidation des stocks ; essences et combustibles. Mais l'existence de ces ministères ne doit pas donner l'impression que l'État fait tout, il coordonne l'activité des entreprises privées, y compris en passant des « contrats de responsabilité » garantissant un niveau de production contre un engagement de rémunération « équitable », aussi bien pour les salariés que pour les entrepreneurs¹¹¹. L'État organise la recherche scientifique, dans la perspective d'innovations de rupture ou de substitution, c'est ainsi que Paul Painlevé inaugurerait un ministère de l'instruction publique, des beaux-arts et des *inventions intéressant la défense nationale*, dès novembre 1915¹¹². Et tout ce que l'on ne peut pas produire est importé, grâce au crédit de la France à l'étranger, auprès des fournisseurs et des États, et à la maîtrise des mers par l'allié britannique¹¹³.

¹¹⁰ archive.org/web/20140225090000/http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/gvt3rep.asp (consulté 21/07/22)

¹¹¹ radiofrance.fr/franceinter/podcasts/la-marche-de-l-histoire/14-18-la-mobilisation-economique-en-france-durant-la-premiere-guerre-mondiale-7817827 (consulté 21/07/22).

¹¹² Anne-Laure Anizan, *Paul Painlevé – Science et politique de la Belle Époque aux années Trente*, Rennes, PUR, 2012, p.149.

¹¹³ lesechos.fr/2014/11/comment-la-guerre-de-14-18-a-eloigne-les-economies-francaise-et-allemande-1104503 (consulté 21/07/22)

En juillet 2022, l'ensemble du territoire français reste sous la souveraineté du peuple français, qui continue à l'exercer par ses représentants. La violence qui peut y régner est essentiellement de la compétence des forces de sécurité intérieure et des tribunaux. Ce n'est pas pour autant que des contraintes extérieures ne viennent pas perturber les conditions de la production.

Des forces françaises se battent au Sahel et au Levant contre le terrorisme ; d'autres patrouillent en Méditerranée et au large de la Corne de l'Afrique contre les pirates et trafiquants d'humains. Cela représente plus de 10 000 militaires impliqués dans des activités plus ou moins « guerrières ». Mais il n'y a rien, là, qui entraîne une attrition des parcs de matériels et des stocks de munitions.

En revanche un tel problème surgit là où on ne l'attendrait pas : par les succès français à l'exportation. C'est surtout l'armée de l'air et de l'espace (AAE) qui est atteinte, par l'engouement soudain pour le *Rafale*. Tout se passe en effet comme si elle avait perdu 24 *Rafale* au combat mais, heureusement, il ne s'agit que de ventes d'avions d'occasion à la Grèce et à la Croatie, à prendre dans les escadrons de l'AAE. Parallèlement, l'accumulation des contrats de vente d'avions neufs ne peut que ralentir la cadence de production des usines Dassault, rendements d'échelle décroissants obligent. Alors se pose la question de l'atteinte de la cible des 129 avions promis pour 2025, sans parler des 185 souhaités à l'horizon 2030. En attendant, comment exécuter des missions de plus en plus nombreuses, à un étiage d'une centaine d'avions disponibles aujourd'hui : augmenter le nombre annuel d'heures de vol en réduisant peut-être l'espérance de vie des matériels¹¹⁴ ?

La marine nationale pourrait d'ailleurs connaître de tels problèmes à son tour, si la marine indienne confirmait son intention de lui acheter 4 *Rafale M F3-R* d'occasion, sur 42 en parc, en attendant de pouvoir commander à Dassault 57 *Rafale F4*, pour armer son porte-avions *Vikrant* lors de son entrée au service, cette année¹¹⁵.

Quant à l'armée de terre, elle n'est pas en reste, puisqu'elle a perdu 18 canons de 155/52 *Caesar*, l'un de ses fleurons, et devra attendre 2024 pour que Nexter les lui renouvelle¹¹⁶.

Mais il y a plus.

« L'artillerie russe tire quotidiennement entre 50 000 et 60 000 obus »¹¹⁷, Pourtant la guerre en Ukraine n'apparaît pas comme le

¹¹⁴ capital.fr/entreprises-marches/dassault-aviation-vendra-t-il-davantage-de-rafale-a-larmee-francaise-1428401 (consulté 22/07/22)

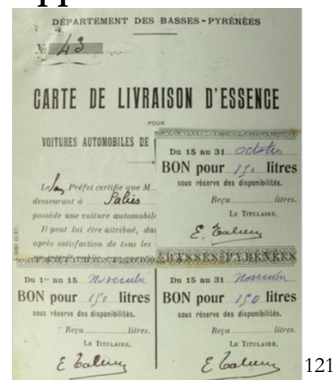
¹¹⁵ avionslegendaires.net/2022/04/actu/vers-une-premiere-vente-de-rafale-marine-f3-r-doccasions (consulté 22/07/22)

¹¹⁶ *Le Monde* 30/07/22 p.13

tonnerre dans un ciel clair. Déjà, lors de la revue stratégique de 2017¹¹⁸, la question du retour du combat de haute intensité avait été posée, faisant renaître le « dilemme entre masse et technologie », selon les termes de Xavier Toutain¹¹⁹. Le progrès technologique fait naître, année après année, des armes dotées de performances croissantes, mais grevées de coûts de production eux-mêmes croissants (pensons au coût de développement du *Rafale F1*, 32 fois supérieur en euros constants à celui de l'*Ouragan*). La technologie joue donc contre la « masse », à contrainte budgétaire constante. Pour autant, les armées russe ou israélienne ont durement éprouvé que leurs blindés les mieux protégés et armés, pouvaient ne pas faire la différence sur le terrain, voire subir une attrition inquiétante, face à des forces réputées « faibles ». Ainsi, pour faire la différence et pour ne pas être inhibé par une attrition prévisible, il faut plus de masse, donc il faut trouver un autre point d'équilibre entre performances et nombre, *quod erat demonstrandum*.

Le discours d'Eurosatory du 13 juin, cité plus haut, prend alors tout son sens : « Je le disais en commençant mon propos : nous entrons dans une *économie de guerre* [...] Cela va nous obliger à investir davantage pour les États, à être plus exigeants avec les industriels; pour ces derniers, à être encore plus innovants, plus rapides [...] à garder [...] ce mariage entre l'extrême innovation et la rusticité, entre des programmes de moyen long terme, [...] mais aussi à la capacité à délivrer beaucoup plus rapidement et en souplesse »¹²⁰.

Approvisionner l'avant et l'arrière



121

¹¹⁷ *Le Monde* 19/07/22, p.4

¹¹⁸ Ministère des Armées, *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale*, 11 octobre 2017, p.53

¹¹⁹ X. Toutain, « Retour de la haute intensité : comment résoudre le dilemme entre masse et technologie ? », defnat.com/e-RDN/vue-article-cahier.php?carticle=370&cidcahier=1264#2 (consulté 22/07/22)

¹²⁰ elysee.fr/emmanuel-macron/2022/06/13/visite-du-salon-eurosatory-2022

¹²¹ archives.le64.fr/decouvrir-les-archives/centenaire-14-18/document-du-mois/le-ravitaillement.html (consulté 22/07/23)

La guerre totale : « Dès ce moment jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire de la République, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées. Les jeunes iront au combat ; les hommes mariés forgeront les armes et transporteront les subsistances ; les femmes feront des tentes, des habits et serviront dans les hôpitaux ; les enfants mettront le vieux linge en charpie ; les vieillards se feront transporter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'unité de la République. »¹²² Mais ce texte ne dit pas par qui et comment lesdites subsistances seront produites. Or le problème du ravitaillement est d'autant plus aigu, en 1793, qu'il est sous-entendu dans le texte que le territoire de la République est partiellement occupé, donc privé d'une partie de son terroir.

Il en est allé de même pendant la Grande Guerre, et ce dès 1914, avec la mobilisation de 35 à 40% des actifs agricoles et avec la perte immédiate de 2,5 millions d'hectares de terre agricole soit 20% du blé, 25% de l'avoine et 50% du sucre. Et dans la zone non atteinte par la guerre, ce sont les engrais qui manquent, réduisant encore les productions de blé, d'orge et d'avoine. Seule la pomme de terre résiste bien...

Quant au cheptel, outre les pertes dues aux combats et aux besoins militaires de traction, il est mis en danger par le fait que l'on nourrit les troupes régulièrement avec de la viande, ce qui était tout à fait nouveau pour ces ci-devant civils. Dans tous les cas, ce sont donc des importations massives, notamment de carcasses congelées, qui vont permettre de nourrir les uns et les autres, et maintenir à peu près « à flot » le capital vif¹²³.

Comme cela a déjà été noté, les importations ne concernent pas que la viande, les engrais ou le nitrate destiné à la poudre explosive, elles concernent notamment les produits pétroliers, ce qui n'est sans doute pas nouveau mais avec un changement radical de dimension poussé par la croissance très rapide des besoins militaires. Encore une fois, heureusement que « *Britania [ruled] the waves* ».

Il n'est donc pas étonnant que cette expérience désagréable d'imprévoyance ait conduit les pouvoirs publics à vouloir « préparer la nation pour le temps de guerre », puisque la suivante, celle qui

¹²² Article 1 du décret du 23 août 1793 de la Convention nationale sur la « levée en masse », dit décret Barrère, 1789-1815.com/leg_mil_1793_08_23.htm (Consulté le 24/07/22)

¹²³ agriculture.gouv.fr/11novembre-les-paysans-au-front-et-au-ravitaillement (Consulté le 24/07/22)

n'aurait pas lieu, attendait¹²⁴. Joseph Paul-Boncour, notamment, s'y est essayé entre 1925 et 1928, mais comme beaucoup d'autres, sur d'autres sujets, il a fait face à l'absence d'une majorité parlementaire stable et a dû renoncer¹²⁵.

Il est tentant de faire un parallèle entre ce constat sur les importations de pétrole, et ce qui s'est produit en France à un moment où il n'y avait ni covid ni guerre d'Ukraine : la flambée des prix des carburants en septembre-octobre 2018 avait fait naître le mouvement dit « des gilets jaunes » et vaciller le gouvernement de la République. Trois ans plus tard, le même phénomène inflationniste se produit, mais cette fois c'est bien la guerre qui en est à l'origine, ainsi que la volonté du cartel du pétrole d'en profiter, donc de ne pas augmenter la production : la guerre n'est pas un mal pour tout le monde. La question qui surgit inévitablement est de savoir si les Français, comprenant que l'embargo sur le pétrole et le gaz russes, sont des instruments de la guerre hybride contre une agression pure et dure, en accepteront les conséquences sans se révolter à nouveau. Cette question est d'autant plus légitime, que l'énergie n'est pas seule en cause. On est en train de (re)découvrir que l'Ukraine et la Russie sont « deux poids lourds de la scène agricole mondiale »¹²⁶, et que nombre de produits agricoles ou nécessaires à l'agriculture ne peuvent parvenir à leurs importateurs qu'avec le bon vouloir de la Turquie, gardienne des Détroits depuis 1923¹²⁷.

En réalité, la guerre en Ukraine n'a fait qu'accélérer un phénomène inflationniste qui a connu une première poussée à la mi 2019 mais a été « cassé » par le premier confinement. Le déconfinement l'a fait reprendre de plus belle en compensant, par un surcroît de consommation, les frustrations accumulées. Elle a ensuite prospéré de plus en plus, au point d'atteindre 5,8%, en prévision, sur l'année 2022.

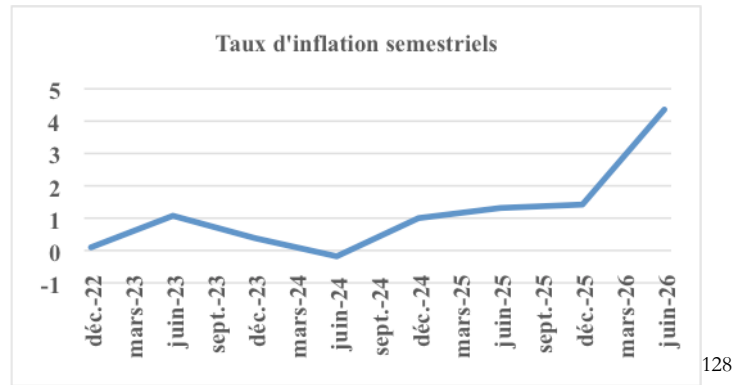
¹²⁴ Pour paraphraser J. Giraudoux, *La guerre de Troie n'aura pas lieu*, Québec, BEQ, p.7.

¹²⁵ P. Buffotot, « les débats autour du projet de loi sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre (1927) », in J. Maurin, op. cit., pp.205-215.

¹²⁶ grandest.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Grand-Est/

[L_agriculture_en_temps_de_guerre__Conference_Thierry_POUCH.pdf](#)

¹²⁷ mjp.univ-perp.fr/traites/1923detroit.htm



Pour autant, on peut maintenant utiliser l'expression « inflation obsidionale », quasi inévitable lorsque l'on parle d'économie de guerre : la hausse du niveau général des prix est bien alimentée par l'état de siège imposé au blé ukrainien d'une part, au pétrole et au gaz russes d'autre part.

Mais parler d'économie de guerre, c'est aussi faire mention des politiques visant à protéger la population, et surtout sa partie la plus vulnérable, des effets de la guerre, que ce soit la guerre contre la pandémie ou celle, indirecte, contre un État agressif. Il n'est pas utile ici de dresser une liste exhaustive des mesures qui ont été prises en ce sens, depuis bientôt trois ans, par le gouvernement de la République, et a fortiori d'en mesurer l'efficacité, c'est un autre sujet. Mais en ce 27 juillet, peut-être peut-on reprendre, pêle-mêle, celles dont vient juste d'accoucher provisoirement le « nouveau » débat parlementaire : suppression de la redevance audiovisuelle ; aides pour l'achat de carburant en plus des remises consenties par TotalEnergies dans ses stations-service (sous la menace d'un impôt exceptionnel sur les profits « de guerre ») ; prolongation du bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité et du gaz... Il semble clair que ce gouvernement s'est mis en économie de guerre, « quoi qu'il en coûte ».

Sur un tout autre plan, la mise en état de guerre de l'économie semble bien avoir commencé, au moins dans les intentions affichées : il faut atteindre plus d'autonomie partout où c'est possible. Certes, David Ricardo et John Stuart Mill ont bien expliqué, en leur temps, les bénéfices à attendre du commerce international, permettant à chaque État de se spécialiser dans les domaines où il est meilleur, et leur idée a bien prospéré depuis. Mais c'était croire ingénument qu'un tel commerce pourrait ignorer

¹²⁸ D'après insee.fr/fr/statistiques/serie/001759970#Telechargement
(Consulté le 24/07/22)

les crises internationales, avec les ruptures d’approvisionnement qui les accompagnent, que ce soit par destruction, par blocus... ou par confinement. L’Union européenne semble l’avoir compris, qui veut aujourd’hui acquérir son « autonomie stratégique », en matière aussi bien de sécurité commerciale que de sécurité extérieure : « La crise du Covid, tout d’abord, a révélé des vulnérabilités dans notre capacité à nous approvisionner, matérialisées par l’apparition de pénuries et de ralentissements dans certaines chaînes de valeur. Dans un contexte international marqué par une hausse des tensions, par un retour de la conflictualité entre États, et par des blocages persistants dans le fonctionnement de l’Organisation Mondiale du Commerce (OMC), de nombreuses distorsions de concurrence liées à des pratiques déloyales de pays tiers perturbent le marché intérieur et menacent nos entreprises et nos emplois »¹²⁹.

“How to pay for the war”



Le financement de la Grande Guerre a commencé, en France, sous de bons auspices. En effet, le 15 juillet 1914 est promulguée la loi de finances de 1915, qui contient notamment la création d’un impôt progressif sur le revenu. Il aura fallu 60 années de tergiversations et une dégradation significative des finances publiques pour en venir là. Pourtant, alors que l’État dispose enfin d’un impôt moderne, progressif, qui pourra contribuer au financement d’une guerre qui menace de durer, le gouvernement Viviani, par la voix de son ministre des finances, Ribot, demande et obtient le report de l’application de la loi¹³¹. Il faudra donc attendre l’aggravation de la situation financière, et l’arrivée du cinquième gouvernement Briand,

¹²⁹ presidence-francaise.consilium.europa.eu/fr/actualites/politique-commerciale-et-autonomie-strategique-europeenne/

¹³⁰ Musée de l’armée, histoire-image.org/etudes/emprunts-nationaux-guerre-1914-1918 ;

¹³¹ assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/1914-1918/institution-de-l-impot-sur-le-revenu

pour que le décret d'application de la loi de 1914 soit signé, le même Ribot étant néanmoins à nouveau ministre des finances.

Sur cette lancée prometteuse, Ribot fera voter, le 1^{er} juillet 1916, un nouvel impôt, explicitement lié la guerre : contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires réalisés pendant la guerre à compter du 1^{er} août 1914¹³². Malgré une réussite mitigée en termes de produit, cette idée sera reprise en 1956, par le gouvernement Mollet, pour le financement de la guerre d'Algérie et de l'aventure de Suez, mais s'enlisera dans les débats parlementaires¹³³.

En définitive, malgré ces apparentes avancées, le financement de la guerre en France aura plutôt tendance à suivre la voie de la facilité, avec seulement 15% par l'impôt, 17% par la dette extérieure, 22% par les emprunts à long terme et 46% par les emprunts à court terme, notamment les avances de la Banque de France¹³⁴.

La Grande-Bretagne ayant eu une approche beaucoup plus vertueuse - 30% par l'impôt – et comptant dans ses rangs l'un des économistes les plus en vue de l'époque, John Maynard Keynes, on ne s'étonnera pas que celui-ci ait repris l'étude de cette question dans la période de relative tranquillité qu'a ménagée la « drôle de guerre » : « un temps doit venir où l'on prend conscience des nécessités de l'économie de guerre ; et en cela, il semble évident que le public n'est pas en retard »¹³⁵. Il propose de mettre en place un système d'emprunt obligatoire sur la base de la capacité contributive de chacun, et d'en utiliser le produit pour financer la guerre. Par rapport à la situation déprimée des années Trente, l'augmentation d'activité qu'implique la conduite de la guerre produira certes un supplément de pouvoir d'achat, mais celui-ci sera retiré temporairement du circuit, laissant la place à la production pour la conduite de la guerre : « Si nous travaillons plus dur, nous pouvons combattre mieux, mais nous ne devons pas consommer plus »¹³⁶. Les hausses de prix dans le secteur des biens « de guerre »

¹³² economie.gouv.fr/saef/guerre-1914-1918-financement-guerre-par-limpot ; alternatives-economiques.fr/1914-1918-imposer-profiteurs-de-guerre/00100088

¹³³ J. Aben, « D'Alger à Suez le Front républicain face au financement de ses guerres », *Gestion et Finances Publiques - La Revue du Trésor*, n°1, 2012, pp.63-70

¹³⁴ L. Quennouëlle-Corre, « Introduction », in F. Descamps, L. Quennouëlle-Corre, *Finances publiques en temps de guerre 1914-1918*, books.openedition.org/igpde/5273?lang=fr (consulté 25/07/22).

¹³⁵ *How to Pay for the War: A Radical Plan for the Chancellor of the Exchequer*, p.III fraser.stlouisfed.org/files/docs/historical/Misc/howtopayforthewar_1940.pdf ?utm_source=direct_download (Consulté le 26/07/22)

¹³⁶ Ibidem, p.4.

sont probablement inévitables, mais le pouvoir d'achat correspondant pourra être capté par un impôt sur les profits exceptionnels. Globalement, on évitera à la fois l'inflation et la dégradation de la balance commerciale. De même, on évitera le rationnement par les tickets, source de frustration. Ce système sera d'autant plus supportable pour les travailleurs, qu'il devra être accompagné par des allocations familiales et par la mise en circulation de biens de consommation à prix subventionnés. Finalement, ce pouvoir d'achat différé pourra être libéré lors de la première dépression d'après-guerre, produisant (on l'espère) le supplément de demande susceptible d'empêcher l'effondrement de l'offre, mais avec un garde-fou constitué par un impôt sur le capital. Un système « auto-liquidatif », en somme¹³⁷.

Il serait bien étonnant que, seul, le hasard ait conduit à la parution de deux articles, l'un sur « la leçon d'économie oubliée de Keynes », l'autre sur « le recours à un impôt exceptionnel », au cours du même mois de mai 2020¹³⁸, à peine deux mois après le fameux « quoi qu'il en coûte » du Président de la République, qui sert de balise au présent propos. En effet, dans les deux cas, il s'agit bien d'affronter la situation créée par la pandémie de covid et par le confinement qui en a été la conséquence immédiate. Que pouvait-on transposer du texte de Keynes à l'approche de l'été 2020, donc aussi à l'approche probable de la fin ou de la suspension du confinement ? D'abord que celui-ci avait joué le rôle du différemment de paie. En fait, il n'y a pas eu véritable différemment de paie, puisque la suspension d'activité a été compensée par les indemnités versées par l'État. Ici c'est plutôt une forme de rationnement qui a joué, par la fermeture de la plupart des commerces. On pouvait donc craindre un excès de demande à la sortie du confinement et c'est bien ce qui s'est produit, avec les conséquences inflationnistes déjà repérées plus haut. C'est donc à la sortie du confinement que l'on aurait pu instituer un différemment « à la Keynes ». Mais un an après la crise des gilets jaunes et à deux ans des prochaines

¹³⁷ Ibidem, p.46.

¹³⁸ J.-M. Siroën, theconversation.com/comment-payer-la-guerre-la-lecon-deconomie-oubliee-de-keynes-138021 ; P. Bruneau, J.-Y. Mercier, lemonde.fr/idees/article/2020/05/09/fiscalite-recourir-a-un-impot-exceptionnel-comme-en-1916-1945-et-1976-serait-absurde_6039134_3232.html

élections, une telle mesure aurait été suicidaire¹³⁹ : en période de recherche du plein emploi, l'inflation peut avoir du bon.

Aurait-il fallu mettre en place un impôt exceptionnel pour capter les surprofits engendrés par l'inflation à venir, et par là réduire le déficit budgétaire et freiner l'endettement ? C'est, un peu, la solution qui avait été adoptée en 1976 par Raymond Barre, pour faire face aux conséquences d'une sécheresse exceptionnelle. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que le « meilleur économiste de France » ait adopté alors une solution « à la Keynes » : un impôt exceptionnel sur les plus hauts revenus, « échangeable » contre la souscription à un emprunt exceptionnel à 5 ans. En 2020, les seuls bénéficiaires significatifs de la « guerre » contre le covid auraient été les Gafam, du fait d'un appel sans précédent à la dématérialisation, mais alors, c'est une réforme fiscale d'une toute autre ampleur qui s'imposait et qui justement avait été reportée... pour cause de confinement. Mais ce point de vue de deux experts fiscalistes n'a pas impressionné certains députés, deux ans plus tard, qui ont proposé un amendement au projet de loi de finances rectificative afin de taxer les surprofits des pétroliers et des transporteurs¹⁴⁰.

Au même moment, c'est du côté de la Banque centrale européenne que l'on voit poindre une réaction : une première hausse des taux de refinancement de 50 points. Il s'agit d'un remède contre l'inflation d'un grand classicisme, mais aussi d'une révolution après de longues années de refinancement du système bancaire européen à des taux négatifs, afin de financer les politiques de soutien de l'économie par la création monétaire : « guerre » contre la crise oblige. Reste que pour des États très endettés, la remontée des taux va accroître le service de la dette, donc réduire sensiblement la part utile du budget, et par là la marge de manœuvre politique.

Mauvaise nouvelle face aux besoins massifs de financement de la mise en « état de guerre » de l'Union européenne, contre les risques d'agression militaire; contre le dérèglement climatique; contre une prochaine pandémie...

¹³⁹ Comme l'ont appris à leurs dépens P. Mendès-France et W. Churchill, le premier désavoué par De Gaulle, le second par les urnes, pour des prises de positions jugées trop rigoristes au sortir de la guerre ;

lemonde.fr/politique/article/2020/05/05/laurent-berger-si-demain-la-logique-est-de-serrer-les-boulons-nous-irons-droit-dans-le-mur_6038654_823448.html

¹⁴⁰ lesechos.fr/politique-societe/politique/taxation-des-profits-exceptionnels-le-debat-gagne-la-majorite-1777492

En guise de conclusion

Alors, oui, à bien des égards la situation française, et européenne d'ailleurs, des trois dernières années, affiche bien de nombreux traits traditionnellement attachés au concept d'économie de guerre, que celle-ci soit liée à la guerre ou à tout autre évènement produisant des effets comparables : raréfaction de l'offre spontanée de travail vers la production civile ; nécessité de palliatifs en termes d'augmentation du taux d'activité, d'importation de travail et d'adaptation du droit du travail ; diversion de la capacité de production vers les biens « de guerre » ; inflation obsidionale en l'absence de rationnement ou de différemment du pouvoir d'achat sur les biens « de paix » ; protection des populations les plus vulnérables ; imposition des profiteurs de guerre ; appel à l'épargne patriotique ou intéressée ; appel à la création monétaire...

*

*

*